



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 14 juin 2019

Ouverture de la réunion. Le 14 juin 2019 à 10 h 00.

Présents et représentés. Laurent HEUTTE (procuration à Damien OLIVIER), Damien OLIVIER, Pierre CALKA, Nicolas FORCADEL, Bernard LECLERC (représenté par John GUASCHI), Éric RICARD, Gaël DIAS, Christophe ROSENBERGER, Mathieu POULIQUEN, Arnaud DUCROT, Anne LOUIS, Brigitte DIARRA, Arielle PERRETTE (procuration à Christophe ROSENBERGER), Thierry PAQUET, Olivier LEY, Adrien CECCALDI, Mathieu VALOIS, Étienne MENARD, Mathilde VERNET, Bruno ZANUTTINI, Gilbert LEVITT, Alexandre BERRED, Marie LEGAY-MELEUX, Éric DARGENT, Fouad GIRI.

Points à l'ordre du jour

- Nouveau membre du conseil
- Approbation du compte-rendu du conseil du 11 février 2019
- Dossiers des candidats aux bourses région
- Allocations établissements
- Discussion sur les CSI et leur fonctionnement
- Renouvellement de représentants
- Évaluation HCERES et prochain contrat quinquennal
- Informations et points divers

Nouveau membre du conseil

Gaël Dias, PR au GREYC, est désormais directeur-adjoint du laboratoire GREYC. À ce titre, en vertu du choix du GREYC d'être représenté par sa direction, Gaël Dias remplace Christophe Dolabdjian comme représentant du GREYC au sein du conseil de l'ED MIIS.

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 février 2019

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil du 11 février 2019.



Dossiers des candidats aux bourses région

En préambule, Bruno Zanuttini (BZ) note que 7 allocations 100 % ont été obtenues (6 via la pôle Sciences du Numérique, et 1 via le pôle Continuum Terre Mer), contre 8 en 2018. Il rappelle que la région souhaite favoriser les allocations cofinancées (50 %), au détriment des allocations 100 %. Ainsi, sur l'ensemble des pôles, la région a prévu le financement en 2019 50 allocations à 100 % et 50 à 50 %, contre 65 et 35, respectivement, en 2018. Il faudra de plus en plus envisager de chercher des cofinancements.

Après présentation des dossiers par le bureau et discussion, le conseil donne un avis favorable aux candidats suivants pour les RIN doctorants 100 % (candidat, laboratoire, titre, directeur(s)) :

- Beaumont (LMNO, ArCAb, Angles/Ngo Dac)
- Durand (GREYC, GNIC, Tschumperlé)
- Lambert (LMI, SegMed, Le Guyader)
- Hou (LMAH, Readiff, Ducrot)
- Quilan (LMRS, ConvPeel, Calka)
- Bouchama (IRSEEM, COHYFANOD, Ahmed Ali)
- Devers (LITIS, MERCAToR, Olivier)

En revanche, le conseil donne un avis défavorable pour le candidat classé en 2^e position par le LMAH pour la bourse Readiff (candidat Azoua).

À la date du conseil, le financement par la région est acté pour tous ces sujets. Le sujet MERCAToR est également financé par une allocation de l'ULHN.

N.B. : Les candidats Hou et Devers se sont désistés, très tardivement. Les directeurs ont présenté de nouveaux candidats au bureau de l'ED fin septembre. Un avis favorable a été donné par le bureau, étant donnée l'urgence du recrutement (le contrat doctoral devant démarrer au plus tard le 1^{er} décembre).

Concernant les RIN doctorants 50 %, après présentation des dossiers par le bureau et discussion, le conseil donne un avis favorable aux candidats suivants (candidat, laboratoire, titre, directeur(s)) :

- Tallec (LMNO, InCAVol, Delvare - cofinancement DGA)
- Coquenot (LITIS, APASDO, Paquet - cofinancement DGA)
- Châtel (GREYC, ROBIO, Mouaddib - cofinancement DGA)
- Rouidjali (IRSEEM, EcoInnoVaSys, Savatier - cofinancement NEOMA Business School)

À la date du conseil, le financement par la région est acté pour InCAVol, APASDO, ROBIO.



Allocations établissements

Rappel : les allocations données par l'Université Le Havre Normandie (ULHN) sont fléchées sur un directeur de thèse et un sujet, et celles données par l'INSA Rouen (INSAR) doivent être affectées à un directeur de thèse de l'INSAR (et le doctorant inscrit à l'INSAR). Pour les Universités de Caen Normandie (UCN) et de Rouen Normandie (URN), l'ED doit s'assurer sur le contrat quinquennal que pour chacune, autant d'allocations lui auront été affectées qu'elle en aura donné.

Sont au concours cette année : 1 allocation de l'ULHN (fléchée sur un sujet proposé par Arnaud Ducrot), 1 allocation de l'INSAR et 8 allocations de l'URN+l'UCN. C'est 1 allocation de moins qu'en 2018, car l'INSAR finance 5 allocations pour l'ED MIIS sur 3 ans, et 2 allocations ont été financées en 2017 et 2018.

Il y a 2 candidats (classés) pour le sujet d'Arnaud Ducrot, et 18 propositions (directeur, sujet, candidat) pour les 9 autres allocations, dont 3 proposées par l'INSAR.

En amont du conseil, chaque laboratoire a transmis un classement, tenant compte d'auditions des candidats réalisées en présence d'un membre du bureau de l'ED et de sa politique scientifique. Le bureau et les laboratoires sont satisfaits de la systématisation des auditions en présence d'un membre du bureau, et il est convenu de suivre cette procédure les années suivantes.

BZ donne les nombres cibles d'allocations par laboratoire, à titre informatif. Ces nombres sont basés sur l'historique des allocations RIN 100 % et établissements depuis le début du contrat quinquennal et sur les poids des laboratoires en nombre d'HDR. Pour rappel, le LINEACT et l'IRSEEM ne sont pas éligibles aux allocations établissements (car leurs établissements ne financent pas d'allocations), et le LMAH ainsi que la partie havraise du LITIS sont exclues du calcul, l'ULHN fléchant ses allocations.

Le poids des laboratoires restants est alors (pour 9 allocations : UCN, URN, INSAR) :

- GREYC : 2,02,
- LMNO : 1,08,
- LITIS : 0,94 INSAR + 1,37 URN,
- LMRS : 1,59,
- LMI : 0,31,
- LAC : 1,36.

À noter, les financements RIN 100 % obtenus ont été plus « équilibrés » qu'en 2018, grâce à l'implication des laboratoires. Ceci facilite la répartition des allocations établissements.

Le bureau présente les dossiers des candidats et les classements des laboratoires. Il est proposé d'inclure dans le classement 4 candidats, dont les dossiers sont nettement meilleurs que les autres, et d'en exclure 3, dont les dossiers sont nettement en-dessous, proposition approuvée par le conseil. Une discussion s'ensuit sur les autres candidats, suite à quoi le conseil vote à l'unanimité la liste principale suivante (candidat, laboratoire, directeur, établissement d'inscription ; liste non ordonnée) :

- Gernot (GREYC, Lacharme, U. Caen)
- Baledent (GREYC, Mathet/Widlöcher, U. Caen)



- Lailler (LAC, Giri/Ahmed Ali, U. Caen)
- Bataille (LITIS, Luque, U. Rouen)
- Sagheer (LITIS, Heutte, U. Rouen)
- Legrand (LMRS, Danaïla, U. Rouen)
- Aoun (LMRS, Guibé, U. Rouen)
- de Gastines (LMI, Portier/Knippel, INSA Rouen)
- Berger (LMNO, Poineau, U. Caen)
- Sylla (LMAH, Ducrot, U. Le Havre)

et la liste complémentaire suivante, ordonnée (indépendamment du candidat qui se désisterait) :

1. Guéneron (GREYC, Bonnet, U. Caen)
2. Rasendrasoa (LITIS, Pauchet, INSA Rouen)
3. Lin (LMRS, Volny, U. Rouen)

N.B. : Tous les candidats de la liste principale ont confirmé leur venue, à l'exception de Sagheer. Guéneron a donc été appelé, et a confirmé sa venue. Par ailleurs, la région a décidé, après le conseil (début juillet), d'accorder deux allocations RIN 100 % supplémentaires au pôle Sciences du Numérique (et de même pour d'autres pôles, au détriment du pôle HCS).

Du fait de la liste complémentaire du pôle, ces allocations ont donc pu bénéficier à Berger et Legrand, qui se sont ainsi désistés de la liste principale des allocations établissements. Rasendrasoa a donc été appelé et a accepté ; étant donné qu'une seule allocation était financée par l'INSAR, et déjà attribuée à de Gastines, la thèse de Rasendrasoa sera avec une inscription à l'URN, et une codirection par Sébastien Adam (URN).

Lin a également été appelée mais n'a pas donné suite, ayant déjà accepté une autre proposition. De fait, la liste complémentaire étant épuisée, l'allocation restante a pu être reversée au collège des écoles doctorales.

Il est important de souligner que cette « perte » d'une allocation par l'ED MIIS résulte de propositions peut-être trop « raisonnables » des laboratoires, ne laissant pas de marge pour des allocations plus nombreuses que ce qui est attendu. Il ne fait pas de doute que d'autres très bons candidats auraient pu être trouvés, mais les dates auraient rendu l'organisation d'un nouveau concours très complexe.

Discussion sur les CSI et leur fonctionnement

Il a été demandé en collège des écoles doctorales que chaque ED discute en son sein des comités de suivi individuels (CSI). Il s'avère en effet, à l'échelle de Normandie Université, que les procédures divergent entre ED, et ne sont pas toujours comprises, voire acceptées, par les étudiants.

Les doctorants élus au conseil de MIIS ont réalisé une enquête auprès des doctorants de l'ED, et le bureau les remercie pour cela. Même si les réponses ont été peu nombreuses, il ressort les points suivants en ce qui concerne MIIS :

- il est difficile de trouver un membre extérieur ; il est souvent proposé par le(s) directeur(s) de thèse, voire imposé, contre l'avis du doctorant,



- les règles précisant qui peut faire partie du comité (IR, post-doc...) ne sont pas suffisamment claires,
- il est difficile de trouver un membre local pour les nouveaux arrivants en Normandie,
- l'utilité d'un membre local est parfois questionnée,
- il est suggéré d'avoir des comités partagés par plusieurs thèses (voire par équipe ou laboratoire),
- la confidentialité n'est pas toujours respectée,
- les comités se déroulent parfois sans qu'il y ait un moment en l'absence du (des) directeur(s),
- il est suggéré de mieux informer les membres du CSI de leur rôle,
- le CSI est parfois perçu comme générant une importante charge administrative dans des thèses qui se déroulent bien
- globalement, les réunions du CSI sont perçues comme visant à évaluer l'avancement de la thèse.

En réponse à ces points, le bureau rappelle au conseil l'importance du CSI, en particulier le fait qu'il doit être constitué par le doctorant et pour lui. IL est bien sûr bienvenu d'aider les doctorants, mais ceux-ci peuvent aussi prendre conseil auprès de leurs représentants, ou simplement d'autres doctorants. En aucun cas la composition du CSI ne doit aller contre les souhaits du doctorant. Les doctorants sont invités à ne pas signer la proposition de CSI et/ou à contacter le bureau de l'ED en cas de difficulté de ce type. Par ailleurs, il est rappelé que les réunions du CSI doivent aborder tous les aspects de la thèse (avancement, mais aussi et surtout conditions de réalisation, bien-être du doctorant, etc.), et doivent obligatoirement comporter un moment sans les directeurs de thèse ; les échanges tenus à ce moment n'ont pas à être rapportés au directeur de thèse.

Le bureau réaffirme que les doctorants sont invités à prendre contact avec la direction de l'ED, directement ou via les gestionnaires, en cas de difficulté quelle qu'elle soit ; la direction de l'ED gardera les échanges confidentiels, y compris vis-à-vis des directeurs de thèse, si c'est le souhait du doctorant.

Par ailleurs, le bureau propose les mesures et réponses suivantes :

- les messages et le vademecum seront précisés en ce qui concerne les compositions possibles pour le CSI, et des exemples seront ajoutés,
- il sera rappelé qu'il n'est pas obligatoire que le CSI comprenne un membre local,
- les comités de suivi mutualisés entre plusieurs thèses ne sont pas à encourager, car ils iraient à l'encontre d'un choix par le doctorant, et pourraient à terme générer une connivence, non souhaitable, entre les directeurs de thèse et les membres du comité,
- les règles de tenue des réunions seront précisées, et rappelées aux directeurs de thèse (mails et vademecum),
- un petit vademecum du CSI sera établi, à l'intention des doctorants, directeurs de thèses et membres du comité, et sera envoyé à tous avant la tenue des CSI,
- il sera précisé que le retour du CSI pourra être fait seulement à l'ED, qui transfèrera au doctorant et au directeur.



Renouvellement de représentants

BZ informe le conseil qu'Arielle Perrette (GREYC), représentante des ITA/BIATSS, souhaite laisser sa place au sein du conseil, et qu'Adrien Ceccaldi (LMRS) et Mathieu Valois (GREYC) arrivent en fin de 3^e année de thèse, et donc en fin de leur mandat de représentant des doctorants.

Un appel à candidatures sera envoyé avant l'été, renouvelé fin août, et des élections seront organisées en septembre, par voie électronique.

Évaluation HCERES et prochain contrat quinquennal

BZ informe le conseil que le collège des écoles doctorales organisera une journée de discussion avec toutes les ED (une par une) à la fin août afin d'avoir une vision globale pour le dossier qui devra être écrit pour le HCERES. BZ présentera l'ED.

Pour l'HCERES, un premier jet du dossier devra être renvoyé en interne, aux établissements, aux alentours de février 2020. La question urgente est celle du périmètre de l'ED (laboratoires, disciplines). Le conseil affirme qu'il souhaite conserver le périmètre actuel pour le prochain contrat quinquennal. Il faut rappeler que l'ED MIIS n'existe que depuis début 2017 ; auparavant, le périmètre était beaucoup plus large. Par ailleurs, la très grande cohérence avec le périmètre du pôle Sciences du Numérique de la ComUE est un atout très important d'un point de vue politique, et cela facilite énormément les réflexions, la stratégie et les échanges.

Il faudra rapidement décider du prochain bureau de l'ED. Par ailleurs, il faut trouver un remplaçant pour Stéphane Canu, qui souhaite quitter sa fonction de directeur-adjoint. Des propositions seront faites au conseil de septembre/octobre.

Informations et points divers

BZ donne ou rappelle les informations suivantes :

- les thèses (établissements et RIN 100 %) devront débiter au 1^{er} octobre, sauf exceptions (avant ou après) ;
- tout le monde a accès à un grand nombre d'informations sur les thèses via SyGal (<https://sygal.normandie-univ.fr/>), en particulier pour suivre l'avancement de la thèse, en tant que directeur ; à court terme, la plupart des procédures devraient être dématérialisées via cette application ;
- une réunion de rentrée sera organisée comme en 2018 avec les primo-entrants ; il y aura une réunion générale (commune aux ED), puis une spécifique à MIIS ; celle-ci aura lieu en novembre, sur chaque site, et sera suivie d'un repas partagé avec les doctorants de toutes les années ainsi que les directeurs ; la présence à cette réunion sera obligatoire pour les doctorants (l'accord du directeur sera demandé en cas d'absence) ;
- le LINEACT n'est désormais plus rattaché à MIIS, mais à l'école doctorale HESAM (le LINEACT étant multi-site) ; cela signifie que ses nouveaux doctorants ne seront plus inscrits dans MIIS, en revanche,



-
- les thèses en cours continuent dans MIIS ; les nouveaux doctorants du LINEACT présents à Rouen continueront toutefois à bénéficier du collège des ED (formations doctorales notamment) ;
- Leila Lahcen a obtenu une mutation pour fin août ; la situation du Madrillet, en termes de gestion, est alarmante ; Stéphane Canu et Denis Lebrun (directeur ED PSIME) travaillent activement auprès des établissements ;
 - les journées des écoles doctorales MIIS et PSIME ont eu lieu au Madrillet les 12 et 13 juin, organisées par l'association ADDED, avec l'aide d'OPTIC et celle de NAE pour la deuxième journée (journée thématique) ; les journées se sont bien déroulées, mais on constate comme les autres années un manque de mobilisation des doctorants des autres sites que celui où les journées ont lieu ;
 - avant l'été, il faut songer à signaler d'éventuels refus de réinscription de doctorants par leurs directeurs (pour que le bureau de l'ED ait le temps de discuter avec tous les acteurs), prévoir les demandes de 4e ou 5e inscription pour septembre, veiller à ce que les réunions des CSI aient lieu, et anticiper les soutenances de septembre et octobre.

Fin de la réunion. 13 h 00.

Fait à Caen le 25 novembre 2019.